

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2011

L'an deux mil onze, le vendredi vingt-cinq mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire, Jean-Claude GERARDIN, Jean-Pierre CORSIN, Marie-Claire CHARLOT : Adjoints ; Stéphane BERNARDOT, Jean-Michel BRIE, Alain DARMAILLAC, Isabelle JEUNET, Laurent LALUBIE et Henri MATHEY : Conseillers municipaux.

Absents excusés : Jérôme BARBIER pouvoir à Stéphane BERNARDOT
Daniel TURPIN

Convocation adressée le : 21 mars 2011

Secrétaire de séance : Sur proposition du maire, le conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Isabelle JEUNET, comme secrétaire de séance.

Le maire donne lecture du compte-rendu et demande d'approuver le conseil municipal du 11 février 2011, le conseil municipal approuve à l'unanimité, ce compte-rendu.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur 4 rapports supplémentaires qui pourront être inscrits à l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande de subvention au titre des amendes de police, pour les travaux de voirie rue Gau-Bickelheim, du choix de l'aménagement global de la place centrale, du lancement des travaux en marché de procédure adaptée et de l'adhésion à e-Bourgogne. Le conseil se prononce, à l'unanimité, pour l'ajout de ces 4 rapports supplémentaires.

Les documents comptables concernant les comptes administratif et de gestion 2010, ayant été reçus tardivement de la perception, n'ont pas pu être vérifiés en totalité et de ce fait ne peuvent pas être présentés au présent conseil. Ils seront soumis à votre approbation, lors du vote du budget.

08/2011 Travaux de voirie Rue Gau-Bickelheim : demande de subvention :

Par délibération du conseil municipal, en date du 20 novembre 2009, la commune a signé une convention avec les services de l'Etat, pour l'assistance technique, au bénéfice de la commune, concernant les travaux de voirie (mission de base et toutes les options, à savoir diagnostic, programme d'investissement, gestion et étude des travaux voirie). Actuellement, deux projets ont été réalisés, à savoir la rue de la Gare et l'impasse de la Fin de l'Eau.

Le 3^{ème} projet, concernant l'aménagement de la place Gau-Bickelheim, est toujours en cours d'étude entre le Conseil Général et la Direction Départementale des Territoires, service de l'ATESAT.

Nous sommes éligibles à la dotation au titre du fonds cantonal de développement territorial, à hauteur de 14 651.82 €, pour une dépense de 36 629.54 € HT. Pour obtenir, une aide supplémentaire liée aux travaux diligentés par la mairie, le conseil municipal doit autoriser le maire à demander toute subvention et notamment celle relative aux amendes de police. Cette délibération complète la délibération n°3/2011, en date du 11 février 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, le maire à demander cette subvention.

09/2011 Aménagement global de la place centrale Gau-Bickelheim :

Dans le cadre de l'aménagement sécuritaire de la RD 116, route de la sucrerie, le conseil municipal a été destinataire de deux projets, fin juin 2010.

Le premier projet concernait la création d'un rond-point en entrée de ville, sur la RD 968, côté Brazey-en-Plaine, avec une voie nouvelle desservant le site industriel du hameau de la Sucrerie. Le second projet concerne l'aménagement de la RD 116, du centre du village, jusqu'au pont de l'Oucherotte, financé par le Conseil Général.

M. le Maire informe que le premier projet de rond-point avec réalisation d'une route d'accès au hameau de la Sucrerie ne peut pas se réaliser pour des raisons financières, s'élevant à plus 1 700 000.00 € à la charge de la commune. La conjoncture économique actuelle ne permet pas au Conseil Général de prendre en charge la globalité de la dépense rond-point et voie d'accès.

Le second projet consiste à aménager la place Gau-Bickelheim et RD 116 existantes, pour sécuriser la circulation des véhicules et surtout des piétons au centre du village. Les modalités financières de cette étude ne sont pas encore clairement définies, resterait à la charge de la commune une somme de 161 216.60 € HT.

Cette somme ne peut être envisagée dans le budget de la commune. Notre projet initial de réfection de voirie devant le cabinet médical s'élève à 36 629.54 € HT, pour une subvention au titre du fonds cantonal de dotation territoriale, à hauteur de 14 651.82 €

Les prévisions d'aménagement du centre bourg d'Aiserey étudiées par l'ATESAT, rue Gau-Bickelheim s'élèvent à 86 887.60 € HT et retiennent l'adhésion de l'ensemble des membres du conseil municipal. Ce projet fait un ensemble cohérent avec le projet du Conseil Général (commune et RD 116 de 74 329.00 € HT) permettant d'assurer une sécurité routière et surtout piétonnière, relative à la nouvelle activité de Dijon Céréales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le deuxième projet, dans sa globalité, pour la sécurité des usagers, mais refuse la participation financière demandée à la commune. En conséquence, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne participer qu'à la somme initialement prévue (36 629.54 – 14 651.82) = **21 977.72 € HT**.

10/2011 Eglise chauffage

Le Maire rappelle les observations faites lors du dernier conseil concernant la conformité du chauffage actuel. Une réflexion a été demandée sur l'opportunité ou non de confier les dépenses d'énergie gaz et électricité, au diocèse. Il s'avère que la majorité des communes environnantes prennent cette dépense à leur charge.

Cette réflexion fait suite aux diverses cérémonies d'obsèques célébrées dans notre commune, au profit de personnes extérieures. Si l'on considère les dépenses réalisées durant l'année 2010, concernant le gaz et l'électricité, celles-ci s'élèvent à environ 1 200.00 €, auxquelles il faut ajouter les frais d'entretien et de maintenance, ce qui porte les dépenses annuelles globales, à environ 4 122.00 €.

Une solution peut paraître envisageable en facturant au diocèse, une participation aux charges, pour les personnes non domiciliées à Aiserey, s'élevant à une contribution de 25.00 €, pour indemnisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce, par 7 voix pour et 4 abstentions, pour la continuité du système actuel, qui laisse ces charges à la commune.

11/2011 Lancement des Travaux en marché de procédure adaptée :

L'Adjoint aux travaux explique qu'à la suite d'une réunion conjointe des commissions travaux et finances, des projets de réalisation de travaux ont été approuvés et sont présentés ce soir aux membres du conseil municipal, à savoir :

- Salle polyvalente : remplacement des ouvrants
- Salle polyvalente : réfection de la façade et des gouttières
- Isolation local pompiers (murs et toiture)
- Ecole élémentaire : Réfection d'une salle de classe et du couloir/cage d'escaliers
- Rénovation logement locatif (ancien presbytère maison Rameaux)
- Travaux : mur du cimetière

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour le lancement des marchés selon la procédure adaptée, pour les travaux ci-dessus et charge le maire de lancer la mise en concurrence, par voie publicitaire affichage, internet et publication.

12/2011 Adhésion e-Bourgogne :

Monsieur le Maire précise que la commune d'Aiserey est abonnée pour son site de communication internet à cyber communes, en relation avec le bureau du Bien Public. A compter du 1^{er} juin 2011, cette prestation ne sera plus assurée. Nous devons donc choisir un autre prestataire de service, pour les liaisons internet. Une présentation a été réalisée au niveau de la communauté de communes, pour une adhésion à e-bourgogne. Il est à noter que la Préfecture a également réservé ce site, pour les communications officielles sécurisées de façon électronique.

L'adhésion au Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne a pour objet le développement de l'administration électronique.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 notamment son article 3 – II,
- Vu le décret n°2007-1804 du 20 décembre 2007 relatif aux groupements d'intérêt public pour le développement de l'administration électronique

- Vu l'arrêté du 28 janvier 2008 du Préfet de la Région Bourgogne portant approbation de la convention constitutive du GIP e-bourgogne
- Vu la délibération en date du 27 avril 2007 de l'Assemblée générale de l'association de préfiguration adoptant le statut juridique du GIP,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune d'AISEREY, non adhérente au groupement de commande e-bourgogne décide, à l'unanimité :

- d'autoriser l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme électronique de services dématérialisés fournis aux usagers (particuliers, entreprise, associations....) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

- de désigner Madame Isabelle JEUNET, conseillère municipale, en tant que représentante pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP. Afin de pouvoir assurer une pérennité de cette fonction, une employée administrative sera désignée pour la suppléer.

- d'autoriser le maire à signer la convention constitutive.

Questions diverses :

- Eclairage public :
M. CORSIN fait part d'une proposition intéressante pour mieux contrôler l'éclairage public. L'utilisation d'horloge atomique permettrait de contrôler par quartier l'éclairage de façon précise. Ce projet pourrait être subventionné par le SICECO à hauteur de 60% du coût total, avec un amortissement sur deux ans.
M. BRIÉ lance une réflexion sur la sécurité d'ouverture des boîtiers d'éclairages.
- Syndicat des Eaux : information consommation eau potable
Le maire informe le conseil municipal que la commune est toujours alimentée par le réseau d'eau du Grand Dijon, en attente de la mise en place de filtres à charbon qui seront installés pour notre puits de captage de la Râcle.
- Gestion des pesticides : pour 3 communes du bassin de captage (Longecourt en Plaine, Thorey en Plaine et Aiserey)
Mme CHARLOT informe le conseil municipal d'une discussion sur la diminution de l'utilisation des pesticides par les agriculteurs, les industriels et les particuliers.
- Sécurité routière RD 968 : pour faire suite à plusieurs plaintes sur des excès de vitesse, le maire informe qu'il va saisir le Conseil Général pour une étude sur la mise en place d'éléments type « ralentisseurs » permettant la diminution de la vitesse des véhicules sur la RD968.
M. MATHEY argumente cette réflexion et suggère la mise en place de plots caoutchouc sur la RD 968.
- Communauté de communes : aménagement terrain Thorey en Plaine
Le maire informe le conseil municipal de la mise en place d'une structure type aire de repos à l'entrée de Thorey en Plaine en venant de Dijon. Cet aménagement sera signalé par un panneau, indiquant l'entrée de l'espace communautaire de la Plaine Dijonnaise.
- ZAE : point sur les ventes de terrains
Le Maire informe le conseil municipal que 3 ventes ont été effectuées et que 2 compromis de vente sont en cours.
- Couverture : ferme aux escaliers et caserne pompiers
Le Maire informe le conseil municipal qu'une étude de pose de tuiles photovoltaïques sur 2 bâtiments de la commune, soit la ferme aux escaliers et la caserne des pompiers, sont en cours d'élaboration. Cette évaluation sera effectuée avec le concours de l'entreprise O'SITOIT.
- Fournisseur gaz :
M. LALUBIE propose de faire une étude sur le changement de fournisseurs de gaz. La mise en concurrence de cette production peut permettre d'envisager de passer un contrat avec un autre prestataire de service du type TOTAL.
- Le maire propose à tous les conseillers une collaboration, de lui faire parvenir leurs interrogations, leurs questions s'ils estiment qu'un sujet mérite une inscription à l'ordre du jour, sachant que le maire reste l'ordonnateur de l'ordre du jour.

Fin de séance : 21H05

Date prévue pour le prochain conseil : 22 avril 2011 (budget)